



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mercredi 5 mars 2025

Objet : Approbation de l'offre de formation pour la rentrée 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2021-1831 du 24 décembre 2021 portant création de l'Université Paris-Panthéon-Assas et approbation de ses statuts ;

Après en avoir délibéré,

Approuve l'offre de formation pour la rentrée 2025 telle qu'elle figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 27 MARS 2025

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 27 MARS 2025

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 27 MARS 2025



Conseil d'administration du 5 mars 2025

OFFRE DE FORMATION 2025

- P. 2 [Licence Droit parcours BERMUPA](#) : adaptation du parcours à la nouvelle maquette de licence
- P 6 [Collège d'économie](#) : création de 2 groupes dans la filière ingénierie et analyse économique (1 groupe spécifique au CMI)
- P. 10 [Master Gestion de production, logistique, achats](#) : parcours Digital Supply Chain Management avec l'Efrei (rentrée 2026)
- P. 14 [DU Cursus master en ingénierie économie, finance quantitative et statistique \(CMI EFIQuaS\)](#) : transformation du label en diplôme d'université (DU)

LICENCE DROIT PARCOURS BERMUPA

Adaptation du parcours à la nouvelle maquette de licence

3ÈME ANNÉE

SEMESTRE 5

UEF5 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 matière avec TD obligatoire :

- Droit privé comparé français et allemand

2 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listées dans la partie règles spécifiques) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit international privé
- Contrats spéciaux
- Droit du travail – relations individuelles

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC5 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières sans TD obligatoires (non choisies en UEF) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit international privé

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

2 matières au choix (non choisies précédemment) :

- Contrats spéciaux
- Droit du travail – relations individuelles
- Droit allemand des obligations et des biens
- Droit international public

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

SEMESTRE 6

UEF6 (coefficients 2 - 20 ECTS)

2 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listées dans la partie règles spécifiques) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit spécial des sociétés
- Droit économique européen
- Droit du travail – Relations collectives

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficients 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

UEC6 (coefficients 1 - 10 ECTS)

2 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit spécial des sociétés
- Droit économique européen
- Droit du travail – Relations collectives
- Droit de la famille

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière au choix :

- Histoire des droits fondamentaux
- Histoire du droit de la famille

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficients 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

1 matière obligatoire :

- Séminaire de recherche franco-allemand (24h)

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficients 1).

Règles spécifiques de 3^{ème} année

Liste des matières obligatoires du tronc commun à choisir en UEF ou UEC pour toutes les options :

Semestre 5 :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit privé comparé français et allemand
- Droit international privé

Semestre 6 :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Histoire des droits fondamentaux ou Histoire du droit de la famille

La matière « Droit allemand des obligations et des biens » est obligatoire pour les étudiants du programme Bermupa ayant effectué leur L1 et leur L2 à Assas. Il en découle que ces étudiants ne peuvent choisir la combinaison 8 des matières d'UEF pour le semestre 5.

Un tutorat franco-allemand, réservé aux étudiants en provenance de la HU et de la LMU équivalent à 3 points bonus maximum sera disponible dans UC Facultative.

Liste des combinaisons de matières d'UEF autorisées :

Semestre 5

1. Droit privé comparé français et allemand – Droit commun des sociétés – Droit de l'Union européenne
2. Droit privé comparé français et allemand – Droit commun des sociétés – Droit international privé
3. Droit privé comparé français et allemand – Droit commun des sociétés – Droit des contrats spéciaux
4. Droit privé comparé français et allemand – Droit commun des sociétés – Droit du travail-relations individuelles
5. Droit privé comparé français et allemand – Droit de l'Union européenne – Droit international privé
6. Droit privé comparé français et allemand – Droit de l'Union européenne – Droit des contrats spéciaux
7. Droit privé comparé français et allemand – Droit de l'Union européenne – Droit du travail-relations individuelles
8. Droit privé comparé français et allemand – Droit des contrats spéciaux – Droit du travail-relations individuelles

Semestre 6

1. Régime général de l'obligation – Droit spécial des sociétés
2. Régime général de l'obligation – Droit du travail-relations collectives
3. Libertés fondamentales – Droit économique européen
4. Libertés fondamentales – Procédure pénale
5. Libertés fondamentales – Droit du travail-relations collectives

L'étudiants inscrit en licence de droit BerMuPa ne peuvent pas prétendre à effectuer un séjour à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange au sein d'un établissement partenaire de l'Université.

COLLÈGE D'ÉCONOMIE

Création de 2 groupes dans la filière ingénierie et analyse économique (1 groupe spécifique au CMI)

Les enseignements du diplôme d'université du Collège d'Économie se déroulent sur 3 ans, chaque année étant constituée de deux semestres. Les heures d'enseignements s'ajoutent au cursus de chacune des années de licence d'économie-gestion. A partir de la 2e année, au moins un cours est dispensé en anglais.

Lors de leur demande d'inscription au Collège d'Économie, les étudiants devront poser leur candidature pour une des deux filières proposées. Ils poursuivront dans la filière dans laquelle ils auront été admis durant les 3 années du diplôme.

FILIERE INGENIERIE EN ANALYSE ECONOMIQUE

Matières	Volume horaire CM (Heure)	Nb de Groupes	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
1ère ANNEE					
SEMESTRE 1					
Compléments de mathématiques	30	2	Partiel	20	1
Compléments de statistiques	30	2	Partiel	20	1
SEMESTRE 2					
Compléments microéconomiques	30	2	Partiel	20	1
Compléments macroéconomiques	30	2	Partiel	20	1
2ème ANNEE					
SEMESTRE 3					
Compléments de mathématiques	30	2	Partiel	20	1
Further Topics in Statistics (cours en anglais)	30	2	Partiel	20	1
SEMESTRE 4					
Intermediate Microeconomics (cours en anglais)	40	2	Partiel	20	1
Macroeconomics - Monetary Economics (cours en anglais)	20	2	Partiel	20	1
3ème ANNEE					
SEMESTRE 5					
Advanced Microeconomics (cours en anglais)	30	2	Partiel	20	1
Optimization and Linear Programming (cours en anglais)	30	2	Partiel	20	1
SEMESTRE 6					

Finance de marché	30	2	Partiel	20	1
Method in Applied Economics (cours en anglais)	30	2	Partiel	20	1

FILIERE ÉCONOMIE ET DROIT

Matières	Volume horaire CM (Heure)	Nb de Groupes	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
1ère ANNEE					
SEMESTRE 1					
Introduction à l'étude du droit	30	1	Partiel	20	1
Droit constitutionnel et administratif	30	1	Partiel	20	1
SEMESTRE 2					
Compléments microéconomiques	30	1	Partiel	20	1
Compléments macroéconomiques	30	1	Partiel	20	1
2ème ANNEE					
SEMESTRE 3					
Droit civil 1 – droit des obligations	30	1	Partiel	20	1
Droit des affaires 1 – droit commercial	30	1	Partiel	20	1
SEMESTRE 4					
Intermediate Microeconomics (cours en anglais)	40	1	Partiel	20	1
Macroeconomics - Monetary Economics (cours en anglais)	20	1	Partiel	20	1
3ème ANNEE					
SEMESTRE 5					
Droit des affaires 2	30	1	Partiel	20	1
Economic Analysis of Law (cours en anglais)	30	1	Partiel	20	1
SEMESTRE 6					
Droit international et droit de l'Union européenne	30	1	Partiel	20	1
Method in Applied Economics (cours en anglais)	30	1	Partiel	20	1

REGLEMENT DES ETUDES ET DES EXAMENS

Article 1

Le Diplôme d'Université du Collège d'Economie se déroule sur trois années d'études. Les candidats admis à s'inscrire en vue de la préparation de ce diplôme sont recrutés via la plateforme Parcoursup et dans la limite des places disponibles et devront opter pour une des deux filières suivantes :

- Filière Ingénierie en analyse économique
- Filière Économie et droit

Article 2

Les épreuves sont organisées sur une session dans les conditions fixées ci-après.

Chaque matière de chacune des années d'études donne lieu à l'issue de chaque semestre à un contrôle noté sur 20 organisé dans le cadre de l'enseignement selon les modalités définies par le responsable du séminaire. Chaque épreuve est affectée du coefficient 1.

Article 3

En plus de l'examen de leur dossier, les étudiants souhaitant accéder au Collège d'économie directement en 2^{ème} année seront soumis à un test d'admission.

Article 4

Sont admis à suivre les enseignements dispensés au titre de la 2^{ème} année de formation, les étudiants ayant obtenu à l'issue de la 1^{ère} année une note moyenne au moins égale à 12/20 et ayant procédé à une inscription en 2^{ème} année de licence mention sciences économiques. Dans l'éventualité où un étudiant ayant échoué à la 1^{ère} année de la licence mention économie et gestion se trouverait avoir satisfait aux épreuves de la 1^{ère} année de collège, il n'en conserverait pas le bénéfice pour l'année suivante.

Sont admis à suivre les enseignements dispensés au titre de la 3^{ème} année de formation, les étudiants ayant obtenu à l'issue de la 2^{ème} année une note moyenne au moins égale à 12/20. Dans l'éventualité où un étudiant ayant échoué à la 2^{ème} année de la licence mention sciences économiques se trouverait avoir satisfait aux épreuves de la 2^{ème} année de Collège, il n'en conserverait pas le bénéfice pour l'année suivante.

Article 5

Lorsque la troisième année de licence est réalisée à l'étranger, l'obtention du diplôme du collège d'économie suppose que, lors de son séjour à l'étranger, l'étudiant ait rédigé un mémoire sur un sujet déterminé avec l'enseignant responsable. De plus, l'étudiant passera un oral en Droit des affaires (dans le parcours économie et droit), ou un oral en Finance de marché (dans le parcours analyse économique). Les notes du mémoire et de l'oral doivent être au moins égales à 12. Les étudiants qui passeront le premier semestre à l'étranger lors de la troisième année de licence valideront leur année en obtenant une moyenne égale à 12 sur les matières du second semestre.

Article 6

Le Diplôme d'Université du Collège d'Economie est délivré aux étudiants qui, à l'issue des épreuves passées à la fin de la troisième année d'études, ont obtenu une note moyenne au moins égale à 12/20.

La note résultant de cette moyenne permet de déterminer la mention attribuée (12 : passable, 13 : assez bien, 15 : bien, 17 : très bien).

Article 7

L'étudiant une fois admis ne peut se représenter aux mêmes épreuves.

Aucun redoublement n'est autorisé sauf dérogation exceptionnelle donnée par le responsable du diplôme pour des cas de force majeure.

MATER GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS
RENTRÉE 2026

Création d'un parcours Supply Chain Management avec l'Efrei, rentrée 2026

Formation initiale en apprentissage/contrat de professionnalisation

1ÈRE ANNÉE

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1						30
UEF1			22			1
Fondements du Supply Chain Management	35h		4	CM : Ecrit 4h	20	2
Stratégie : outils d'analyse	45h		6	CM : Ecrit 3h	20	2
Contrôle de gestion et finance d'entreprise	51h		6	CM : Ecrit 3h	20	2
Études et recherche en gestion (analyse de données)	51h		6	CM : Ecrit 3h	20	2
UEC1			9			1
Action managériale	30h		3	Ecrit 3h	20	2
Management des systèmes d'information	30h		3	Ecrit 3h	20	2
Management et Développement Durable	18h		2	Oral	20	2
SEMESTRE 2						30
UEF2			20			1
Digital Supply Chain	21h		3	CC	20	2
Supply Chain Management	21h		3	CC	20	2
Digital Marketing	15h		2	CC	20	2
Projet Collectif Recherche	15h		12	CC	20	2
UEC2			10			1
Machine Learning	22h		2	CC	20	2
Algorithms and Programming	30h		3	CC	20	2
DataVitz and Data Analytics	22h		2	CC	20	2
IOT and Cloud Computing	22h		2	CC	20	2

Learning experience	22h0	1	CC	20	2
---------------------	------	---	----	----	---

2ème ANNÉE

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
UE1 - Transformation des Supply Chains		10			1
Supply Chain Design and Innovation	22h30	3	CC	20	1
Green Supply Chain, Reverse Logistics and Circular Economy et RSE	22h30	3	CC	20	1
Supply Chain Management	30h	4	CC	20	1
UE2 - Approches métiers et outils		10			1
Cybersecurity	30h	4	CC	20	1
Blockchain and Tracability Management	22h30	3	CC	20	1
Digital Twin for SCM	22h30	3	CC	20	1
UE3 – Méthodes logistiques		8			1
Forcasting Management	15h	2	CC	20	1
Supply Chain Planning and Controlling	22h30	3	CC	20	1
Supply Chain Costing	22h30	3	CC	20	1
UE4 – Management de Projet et Leadership		6			1
Management de Projet	22h30	3	CC	20	1
Data Management and Ethics	22h30	3	CC	20	1
UE5 – Management de la Transformation Digitale		7			1
Digital Supply Chain Management	37h30	3,5	CC	20	1
APS and ERP	37h30	3,5	CC	20	1
UE6 – Entreprise Architecture for Digital Supply Chain		8			1
Entreprise Architecture	15h	2	CC	20	1
IA Generative/LLM for SC	22h30	3	CC	20	1
Machine Learning	22h30	3	CC	20	1
UE7 – Retour d'expériences		11			1
Initiation à la recherche	30h	10	Mémoire	20	1
Learning Expeditions	30h	1	Mémoire	20	1

Une note inférieure à 10/20 à l'UE7 ne permet pas de valider le Master.

Règles spécifiques

L'UE7 est évaluée par 2 mémoires et une soutenance. Le premier mémoire est un mémoire académique portant sur un sujet défini par l'étudiant avec l'accord du tuteur académique chargé de son suivi. Le deuxième mémoire est un rapport d'activité qui porte sur la professionnalisation réalisée durant l'alternance ou le stage de deuxième année. Ces deux mémoires sont soutenus dans une même épreuve orale intitulée « Soutenance du Retour d'expérience ».

DU CURSUS MASTER EN INGENIERIE ECONOMIE, FINANCE QUANTITATIVE ET STATISTIQUE (CMI EFIQuaS)

Transformation du label en DU

Préambule :

Le Cursus Master en Ingénierie d'Économie, Finance Quantitative et Statistique (CMI-EFIQuaS), créé lors du CA du 26 mars 2014 se compose de la licence d'Économie-Gestion, parcours Ingénierie Économique, complétée par le diplôme du Collège d'Économie, filière Ingénierie en Analyse Économique, du Master Économétrie, Statistique, parcours Ingénierie Statistique et Financière, 1^{ère} année, formation initiale ou formation en apprentissage et 2^{nde} année formation en apprentissage.

Dans le cadre du Collège d'Économie, filière Ingénierie en Analyse Économique, les étudiants inscrits au DU CMI-EFIQuaS suivent leurs enseignements au sein d'un groupe dédoublé qui leur est spécifiquement dédié.

Cependant, chaque année, la formation est également complétée par un certain nombre d'activités de mise en situation (Stages, Projets Techniques et de Recherche, Coaching, etc.) qui peuvent donner lieu à des points supplémentaires, ainsi qu'à des ECTS et qui, sous certaines conditions ci-dessous décrites, peuvent, ou non, conduire à la validation de l'année de CMI correspondante. Chaque année validée du CMI-EFIQuaS donne droit à 72 ECTS. Une délibération spécifique est donc organisée chaque année et dont l'objet est de statuer sur cette validation.

Il est à noter que l'obtention des diplômes auxquels est adossé le CMI (en l'occurrence, la licence d'Économie-Gestion, parcours Ingénierie Économique, le diplôme du Collège d'Économie, filière Ingénierie en Analyse Économique, le Master d'Ingénierie Statistique et Financière) est régie par le règlement des examens propre audit diplôme, en vigueur à l'Université Paris-Panthéon-Assas. La labellisation CMI obéit quant à elle à un ensemble de règles définies nationalement par le réseau FIGURE (Formation à l'Ingénierie par des Universités de Recherche). Elles sont détaillées ci-dessous.

Titre I : Les activités de mise en situation (AMS) propres au CMI et leur évaluation

Article 1. A chaque niveau du CMI, les étudiants doivent réaliser un certain nombre d'AMS spécifiques (projets, stages, apprentissage, coaching, projet de start-up, projet pour l'entreprise, etc.). Elles sont sanctionnées grâce à un système de notations détaillé ci-dessous et donnent lieu à des ECTS également détaillées ci-dessous.

Article 1.1. En CMI-1, les AMS obligatoires sont :

1. Un projet de documentation scientifique : sanctionné par une note de 0 à 4 points.
2. Un stage de découverte : sanctionné par une note de 0 à 4 points.

Article 1.2. En CMI-2, les AMS obligatoires sont :

1. Un projet : sanctionné par une note de 0 à 4 points.
2. Un stage en entreprise : sanctionné par une note de 0 à 4 points.

Article 1.3. En CMI-3, les AMS obligatoires sont :

1. Un projet : sanctionné par une note de 0 à 4 points.
2. Un stage de recherche : sanctionné par une note de 0 à 4 points.

Article 1.4.A. En CMI-4, Formation Initiale, les AMS obligatoires sont :

1. Des séances de coaching
2. Un projet de start-up ou un stage : sanctionné par une note de 0 à 4 points et pouvant donner lieu à 10 ECTS.

Article 1.4.B. En CMI-4, Formation en Apprentissage, les AMS obligatoires sont :

1. Des séances de coaching
2. Un projet de start-up : sanctionné par une note de 0 à 4 points.

Article 1.5. En CMI-5, Formation en Apprentissage, les AMS obligatoires sont :

1. Des séances de coaching
2. Un projet pour l'entreprise : sanctionné par une note de 1 à 4 points.

Article 2. Les stages mis en place spécifiquement dans le cadre du label donnent obligatoirement lieu à la remise d'un rapport de stage. Ils sont évalués par, une note évaluant le rapport de stage. Les stages effectués à l'étranger donnent droit à un bonus de 2 points.

Titre II : L'architecture de la formation CMI

Article 3. La formation est organisée en 4 composantes de formation, représentant, chacune, un poids spécifique dans le volume horaire global du CMI :

1. Socle disciplinaire et spécialité (Sciences économiques) : 50%
2. Disciplines fondamentales (Ingénierie) : 20%
3. Ouverture sociale, économique et culturelle : 20%
4. Disciplines connexes (disciplines d'ouverture scientifique et technologique) : 10%

Article 4. Chaque année, les étudiants sont informés par tout moyen approprié, des matières, enseignements et AMS constituant chaque composante de formation.

Titre III : La délibération CMI

Article 5. La composition des jurys annuels est arrêtée chaque année par le Président de l'université sur proposition des responsables du CMI ; cette composition, déposée à la scolarité de l'établissement, pourra être consultée par les étudiants au plus tôt, un mois après la date officielle de la rentrée universitaire définie par le Conseil d'Administration de l'établissement.

Article 6. De manière à laisser le temps aux étudiants d'effectuer leurs stages et de rédiger leurs projets et leurs rapports de stage, les jurys annuels se réunissent chaque année mi-septembre et statuent, dans l'ordre, sur les résultats des étudiants du CMI-1, CMI-2, CMI-3 et CMI-4. Ils se réunissent également début octobre pour statuer sur les résultats des étudiants du CMI-5. Le jury peut exceptionnellement décider de valider une année CMI dans le cas où une modalité d'attribution du label n'a pas été atteinte.

Titre IV : Conditions de validation de chaque année de CMI

Article 7.1. Pour les étudiants de CMI-1, CMI-2 et CMI-3, seuls sont admis à poursuivre dans le niveau supérieur du cursus, ceux qui remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

1. Avoir validé l'année correspondante de la licence d'économie-gestion, parcours ingénierie économique donnant lieu à 60 ECTS et du diplôme du collège d'économie, filière ingénierie en analyse économique donnant lieu à 8 ECTS,
2. Avoir obtenu au moins la note moyenne de 10/20 dans chacune des composantes de formation de l'année du CMI, aucune compensation entre composantes n'étant possible.
3. Avoir réalisé un projet sanctionné par une note supérieure à 1 point, donnant lieu à 1 ECTS en CMI-1 et 1,5 ECTS en CMI-2 et CMI-3.
4. Avoir effectué un stage et rédigé un rapport de stage sanctionné par une note supérieure à 0 en CMI-1 et CMI-2 et supérieure à 1 point en CMI-3, donnant lieu à 3 ECTS en CMI-1 et 2,5 ECTS en CMI-2 et CMI-3.
5. En CMI-3, le niveau 1 de la certification PIX (ou équivalent) est également exigé.

Article 7.2.A. Pour les étudiants de CMI-4, en formation initiale, seuls sont admis à poursuivre dans le niveau supérieur du cursus (CMI-5), ceux qui remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

1. Avoir validé le M1 Économétrie, Statistiques, parcours Ingénierie Statistique et Financière, donnant lieu à 60 ECTS
2. Avoir obtenu au moins la note moyenne de 10/20 dans chacune des composantes de formation de CM4, formation initiale, aucune compensation entre composantes n'étant possible
3. Avoir assidûment participé aux activités de coaching, donnant lieu à 2 ECTS
4. Avoir réalisé un projet de start-up sanctionné par une note supérieure ou égale à 2 points ou effectué un stage sanctionné par une note supérieure à 1 point, donnant lieu à 10 ECTS.

Article 7.2.B. Pour les étudiants de CMI-4, en apprentissage, seuls sont admis à poursuivre dans le niveau supérieur du cursus (CMI-5), ceux qui remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

1. Avoir validé le M1 Économétrie, Statistiques, parcours Ingénierie Statistique et Financière, correspondant à 60 ECTS
2. Avoir obtenu au moins la note moyenne de 10/20 dans chacune des composantes de formation de CMI4, formation en alternance, aucune compensation entre composantes n'étant possible
3. Avoir assidûment participé aux activités de coaching, donnant lieu à 2 ECTS
4. Avoir réalisé un projet de start-up sanctionné par une note supérieure ou égale à 2 points, donnant lieu à 10 ECTS.

Article 7.3. Pour les étudiants de CMI-5, en apprentissage, seuls sont admis à valider leur année afin d'obtenir le label CMI, ceux qui remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

1. Avoir validé le M2 Économétrie, Statistiques, parcours Ingénierie Statistique et Financière, correspondant à 60 ECTS
2. Avoir obtenu au moins la note moyenne de 10/20 dans chacune des composantes de formation de CMI5, aucune compensation entre composantes n'étant possible,
3. Avoir assidûment participé aux activités de coaching, donnant lieu à 2 ECTS
4. Avoir réalisé un projet pour l'entreprise sanctionné par une note supérieure à 2 points, donnant lieu à 10 ECTS
5. Avoir obtenu une certification valide en anglais, de type B2,
6. Avoir obtenu le niveau 2 de certification PIX (ou équivalent).
7. Avoir accompli une mobilité internationale au cours des 5 années de CMI (stage à l'étranger ; année de séjour à l'étranger ; semestre ou année de séjour d'études à l'étranger en programme d'échange, en L3 ou en M1 en formation initiale hors apprentissage).

Article 8. Tous les stages doivent être individuellement validés et n'entrent dans aucun jeu de compensation. Les projets sont intégrés dans le socle de spécialité. Leur note vient s'ajouter au total des notes obtenues au titre de ce socle avant le calcul de la note moyenne du socle.

Article 9. Chaque année et pour chaque niveau du CMI, la moyenne générale, au titre du CMI, est calculée comme la moyenne pondérée des moyennes des 4 composantes de formation. Les coefficients de pondération sont égaux aux poids de ces composantes dans le volume horaire global du CMI, tels que spécifiés dans l'article 3 ci-dessus. La moyenne générale est augmentée de 20% de la note obtenue au titre du stage effectué.

Titre V : Label CMI et relevé des notes

Article 10. Un relevé de notes annuel CMI est délivré à tout étudiant régulièrement inscrit. Il liste toutes les unités d'enseignement (UE) suivies par l'étudiant au cours de son année d'inscription : UE constitutives du diplôme et UE spécifiquement CMI. Le relevé de notes précise les moyennes annuelles des composantes de formation et la moyenne générale de l'année. Le cas échéant, il mentionne la validation d'un semestre ou d'une année de mobilité à l'international. Il précise clairement si l'étudiant est admis ou ajourné à son année CMI et, en cas d'ajournement, la raison de cet ajournement. Le relevé de notes CMI est signé par le Président de l'université.

Article 11. Le label CMI n'est jamais assorti d'une mention. Le cas échéant, l'étudiant pourra donc être titulaire de mentions au titre des diplômes auxquels est adossé le CMI. Le label CMI peut toutefois être assorti de la mention *cum laude* pour les étudiants les plus convaincants. Que l'étudiant ait ou non obtenu une mention au titre du Master, le label CMI avec, éventuellement, la mention *cum laude*, figurera sur son relevé de notes.